



15ème législature

Question N° : 36928	De M. Pierre Vatin (Les Républicains - Oise)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > associations et fondations	Tête d'analyse >Associations luttant contre l'isolement et la perte d'autonomie - Covid-19	Analyse > Associations luttant contre l'isolement et la perte d'autonomie - Covid-19.
Question publiée au JO le : 09/03/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 15/06/2021 Date de renouvellement : 12/10/2021 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Pierre Vatin attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les inquiétudes exprimées par certaines associations luttant contre l'isolement et la perte d'autonomie concernant leurs activités en période de covid-19. Compte tenu de la crise sanitaire, les associations dont le but est de lutter contre l'isolement ont été contraintes de suspendre l'essentiel de leurs activités malgré le respect rigoureux des gestes barrières. Depuis un an, la vie sociale des adhérents (principalement des personnes âgées) a été largement réduite. Certaines de ces associations sont de fait mises en sommeil, voire dissoutes, en raison de la perte en visibilité et de la forte diminution des renouvellements de cotisations. Elles sont également touchées par une baisse d'emplois salariés. Il lui demande si la priorité d'accès aux vaccins pour les membres desdites associations âgés de plus de 75 ans ne peut être promue, notamment dans les milieux ruraux où l'isolement est plus significatif, et s'il est possible de procéder à une identification systématique des personnes isolées éligibles à la vaccination, en leur apportant l'aide à la prise de rendez-vous. Il lui demande également s'il est envisageable pour ces associations de bénéficier d'une mesure de déduction fiscale des cotisations versées en 2021 afin de limiter les conséquences néfastes de la crise sanitaire sur la vie associative. C'est pourquoi il lui demande les mesures qu'il entend prendre pour soutenir ces associations de lutte contre l'isolement et la perte d'autonomie en période de covid-19.